

16391



**Conseil d'Administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Distrib : Générale
Mai 2006**

Original : Français

Session annuelle 2006
Septembre 2006 New York
Point de l'ordre du jour provisoire
Programme de pays et questions connexes

DRAFT DU DOCUMENT DU PROGRAMME DU PAYS POUR LE SENEGAL (2007-2011)

PARAGRAPHES	PAGES
I. ANALYSE DE LA SITUATION.....	2
II. COOPERATION ANTERIEURE ET ENSEIGNEMENTS TIRES.....	3
III. PROGRAMME PROPOSE.....	4
IV. GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME.....	5
V. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES	6
VI. TABLEAU SYNOPTIQUE DES CIBLES DE MOBILISATION DES RESSOURCES ...	8

INTRODUCTION

1. Le processus de formulation du Document du Programme du Pays (CPD 2007-2011) a été conduit par un groupe conjoint PNUD/Gouvernement sur la base d'un dialogue continu avec les partenaires nationaux et internationaux de façon à fonder le présent document sur : (i) les conclusions/recommandations de la revue du Cadre de Coopération du Pays 2002-2006, (ii) le document révisé de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, (iii) le nouveau Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement au Sénégal (UNDAF 2007-2011).

PARTIE I. ANALYSE DE LA SITUATION

2. Pays sahélien, situé à l'extrémité Ouest du continent africain, le Sénégal s'étend sur une superficie de 196.722 Km² et partage ses frontières au Nord avec la Mauritanie, à l'Est avec le Mali, au Sud avec la Guinée et la Guinée-Bissau. La population est estimée en août 2002 à 10.425.200 habitants avec un taux annuel de croissance de 2,5%. Les femmes majoritaires (52%) sont plus présentes en milieu rural. La population est jeune avec un âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et 22,6 ans pour les femmes. La population est essentiellement rurale (58,5%). Plus de la moitié des citoyens vivent dans l'agglomération dakaroise.

3. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a cru en termes réels en moyenne de 5,2 % sur la période 1995-2002. L'économie sénégalaise a enregistré des performances relativement satisfaisantes dans la plupart de ses secteurs d'activités malgré les aléas climatiques. Le taux de croissance du PIB réel réalisé en 2005, a été de l'ordre de 5,3 %, inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum (7%) nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

4. Le Sénégal figure en 2005 parmi le groupe des pays les moins avancés présentant un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,458) et occupe la 157^{ème} place. L'incidence de la pauvreté est passée de 67,9% en 1994/95 à 57,1% en 2001/02 avec des disparités géographiques et spatiales mais également sexospécifiques importantes. Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines (57,5% contre 43,3%). De plus, la diminution de la pauvreté a davantage profité aux zones urbaines qu'aux zones rurales. Les deux régions les plus pauvres sont Ziguinchor et Kolda.

5. Dans le domaine de l'éducation, le Sénégal n'a pas encore réussi l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire, même si le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à 82,5% en 2005, contre 62% en 1998. L'écart entre les garçons (82,4 %) et les filles (77,30 %) est encore important. L'analphabétisme recule mais touche encore 62,2 % de la population en 2005 dont 71,2 % de femmes. Dans le domaine de la santé, les résultats des enquêtes de 2005 attestent d'une certaine amélioration des conditions de survie de l'enfant et de la mère. En effet, le taux

de mortalité infanto-juvénile est passé de 145,3‰ en 1997 à 121‰ en 2005 et le taux de mortalité infantile de 70,1‰ en 1997 à 61‰ en 2005. Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, le Sénégal a réussi à maintenir une basse prévalence de 0,7%. Par contre, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme. Les conditions d'hygiène individuelle et collective et d'assainissement demeurent précaires et les carences alimentaires sont responsables de la dégradation de l'état de santé des populations. Environ 72,9 % de la population ont un accès à l'eau potable en 2005 tandis que seuls 56,15 % ont un accès à l'assainissement. Les disparités intra urbaines, entre quartiers riches et quartiers pauvres, s'accroissent.

6. Les infrastructures physiques (dont le transport) restent faiblement développées, en dehors des télécommunications. Le secteur de l'énergie reste marqué par un déficit de la production et une mauvaise qualité du service. Ceci risque d'avoir des conséquences négatives sur les prévisions de croissance. En zone rurale l'accès à l'électrification rurale est encore faible (moins de 15% en 2005) et cela constitue un obstacle au développement économique et humain au Sénégal.

7. En matière d'emploi, l'on note que l'offre d'emplois dans le secteur formel ou moderne est faible. S'agissant de la demande d'emploi, le taux de chômage est de 9,6%. Cependant, plus que le chômage, c'est le sous emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi puisqu'il représente 21,8% de la population active soit près de 2 millions de personnes.

8. Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a entrepris la révision de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Le Document révisé de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté – (DSRPII – 2006/2010), en cohérence avec le Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (NEPAD), et prenant en compte le contexte de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA), prévoit 4 axes stratégiques fondés sur les priorités des OMD et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

9. Cette stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté adoptée par le gouvernement pour réduire l'incidence de la pauvreté en deçà de 30 % en 2015 va reposer sur une croissance annuelle moyenne de 7 à 8% en termes réels entre 2006 et 2010. Cette création de richesses sera permise par une hausse des investissements publics et privés, des flux d'investissements directs étrangers et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette d'une part. D'autre part, elle sera assurée par l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance à travers une diversification des produits et par une modernisation des exploitations agricoles.

10. Dans le cadre de la promotion du secteur privé, le Gouvernement a mis en place (i) un Conseil présidentiel des investisseurs, un plan d'action pour la mise à niveau des entreprises et une Stratégie de Développement du Secteur Privé doté d'un Programme d'Investissements Prioritaire ; (ii) une lettre de politique sectorielle de la microfinance ; (iii) Le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) formulé pour répondre aux enjeux majeurs du pays en termes de consolidation de la démocratie, de la lutte contre la corruption, de la promotion des droits humains et de la décentralisation ; (iv) Le Programme National de Développement Local (PNDL), dans le but de contribuer à l'approfondissement de la décentralisation.

11. Enfin dans le cadre de la promotion de l'équité de genre, les actions de formation menées avec le concours des fonds thématiques genre ont abouti à un atelier national de haut niveau à travers lequel, le Gouvernement a pris l'engagement de favoriser un traitement équitable entre homme et femme devant l'impôt et l'ouverture des formations militaires aux filles. Les défis porteront sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre.

12. Le SNU, pour appuyer le Gouvernement du Sénégal à relever ces défis, a retenu dans son nouveau UNDAF trois domaines prioritaires tirés du DSRPII et prenant en compte l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il s'agit des axes suivants : (a) **Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable**, (b) **Services sociaux de base** et (c) **Gouvernance et promotion du partenariat pour le développement**.

PARTIE II RESULTATS DE LA COOPERATION ANTERIEURE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

13. Le CCP 2002-2006 a été concentré sur : (i) **la lutte contre la pauvreté**, (ii) **la bonne gouvernance**, (iii) **la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication**. L'assistance du PNUD a été significative dans les domaines suivants :

A. L'Appui à la lutte contre la pauvreté :

14. **Au niveau de l'appui au pilotage stratégique**, l'action du PNUD a facilité le dialogue politique en soutenant le processus de reformulation du DSRP tant en amont : enquêtes de perception de la pauvreté dans l'ensemble du pays ; consultations régionales dans six régions qu'en aval : atelier de synthèse, séminaire national de validation du DSRP. Les études préparatoires à la mise en place de l'observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain ont été menées. Le processus national d'élaboration du RNDH a été consolidé avec la mise en place d'un Forum National qui, avec le Comité National RNDH, constituent des organes clés de dialogue national. Le second rapport national sur le suivi des OMD, publié en 2003, a facilité le dialogue sur les conditions d'atteinte des OMD.

15. **En ce qui concerne le développement des capacités et des moyens d'existence durables** : le partenariat avec le

Grand Duché du Luxembourg, le FEM et le FENU a permis : (i) la mise en place d'une quinzaine de structures de financement au profit des communautés villageoises. Ceci représente une alternative intéressante pour le financement de proximité dans un contexte de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement ; (ii) d'asseoir la validité de la stratégie articulant la promotion de la gouvernance locale et celles des moyens d'existence durables que sont le développement d'activités génératrices de revenus, la préservation de l'environnement, l'accès aux services énergétiques en zones rurales avec la mise en place de plateformes multifonctionnelles, la promotion de l'éducation préscolaire. Ces actions ont été réalisées avec le recours généralisé aux services des Volontaires des Nations Unies. Il convient de noter également que la gestion intégrée des écosystèmes et de la biodiversité d'importance mondiale a connu un nouvel élan au plan communautaire avec la mise en place de 18 Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales dotées de Plans d'Aménagement et de Gestion. En outre, le PNUD a appuyé la réponse nationale au VIH/Sida dans le renforcement des capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Par ailleurs, un partenariat conséquent a été établi avec le Secteur Privé (Industries Chimiques du Sénégal - ICS).

16. **En termes de leçons tirées**, les actions conduites ont démontré que (a) la mise en place de structures de financement au profit des communautés villageoises représente une alternative intéressante pour le financement de proximité dans un contexte de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement (b) le partage des coûts établi avec les ICS constitue un exemple de partenariat avec le secteur privé. Toutefois, le retard enregistré dans la mise en œuvre intégrée et coordonnée de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a limité l'atteinte des effets recherchés. A cet égard, la mise en synergie effective des interventions du PNUD, des autres assistances et de la coordination nationale des partenaires revêtent un caractère prioritaire.

B. L'Appui à la bonne gouvernance :

17. L'appui du PNUD a contribué à la finalisation et au lancement du PNBG. Les actions entreprises ont permis le renforcement des capacités des parlementaires et du personnel de l'Assemblée : formation en informatique, en langues nationales et en anglais ainsi que la mise en place d'un espace numérique, l'harmonisation des statuts des agents de l'administration publique, la réforme du système de rémunération dans la fonction publique et l'appui à la réforme du système judiciaire.

18. Au niveau de la gouvernance locale, le partenariat PNUD/FENU a impulsé l'implication des communautés rurales dans la gestion locale et dans le pilotage de la décentralisation avec la mise au d'instruments de pilotage du développement local participatif et l'expérimentation de l'appui budgétaire.

19. **En termes de leçons tirées**, l'on peut indiquer qu'avec le **lancement du PNBG**, (a) un nouveau type de partenariat s'est établi pour un dialogue et un plaidoyer conséquents pour la

bonne gouvernance. Ce partenariat devra être renforcé (l'implication effective du secteur privé et de la société civile) de même que la mobilisation des ressources. (b) Le Comité National RNDH constitue un organe clé pouvant permettre la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la coopération comme outil de bonne gouvernance. **Par ailleurs, en ce qui concerne la gouvernance locale,** (a) les insuffisances majeures constatées se situent au niveau des lenteurs dans le transfert des fonds au niveau local et l'absence de mécanismes de suivi-évaluation. (b) Un effort devra être fait pour parfaire les mécanismes d'appui budgétaire. La mise en œuvre du PNDL constitue une opportunité pour ce faire.

20. **Dans le cadre du suivi du Programme,** les «Clusters» de suivi du Cadre de Résultats mis en place offrent une opportunité de mise en synergie des différentes assistances

C. Les Autres appuis :

21. En partenariat avec le FEM et les Pays Bas, l'appui du PNUD a permis la conduite du processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement durable, la mise en œuvre d'un portefeuille de projets sur la création de capacités nationales et locales pour la gestion durable de l'environnement et le développement de services énergétiques. L'assistance du PNUD/FENU a permis, au Gouvernement d'élaborer la Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance adoptée en 2005. Dans la recherche de la paix, de la sécurité et la promotion du développement économique et social dans la région naturelle de la Casamance (notamment à travers le Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance - PRAESC) le Gouvernement a également bénéficié de l'appui du PNUD en partenariat avec l'Union Européenne et le Canada. Avec le projet TOKTEN, des experts sénégalais expatriés ont eu des opportunités d'intervention au Sénégal et certains d'entre eux ont pu s'installer définitivement. L'on note également le lancement, en partenariat avec l'Union européenne et la Banque mondiale, de l'initiative du Cadre Intégré pour le Renforcement des capacités nationales en négociations commerciales. L'appui au renforcement des capacités en matière de coordination et de suivi de l'aide publique a été renforcé à travers le projet «Appui au Programme», permettant ainsi au Gouvernement de s'approprier le processus d'élaboration du Rapport Annuel sur la Coopération et le Développement (RCD). La modalité exécution nationale a été renforcée à travers le projet d'appui à l'exécution nationale avec, notamment l'élaboration de manuels de procédures comptables et financières adhoc pour les programmes et projets NEX.

D. Le partenariat avec les agences du SNU :

22. Le partenariat entre les agences du SNU a enregistré des progrès importants en direction de la définition et du lancement d'actions conjointes. Le processus COTAMBA a été l'occasion d'une collaboration effective entre le SNU, l'Administration et les Collectivités Locales dans la région de Tambacounda. Il a permis l'élaboration du Programme d'Action Concertée-PAC- de l'UNDAF Tamba. Un effort particulier a été déployé dans l'actualisation du CCA et l'élaboration du nouveau document UNDAF 2007-2011.

PARTIE III. PROGRAMME PROPOSE

3.1 Objectifs/Composantes du Programme du Pays/Principaux produits attendus :

23. Sur la base des domaines de coopération retenus par l'UNDAF au regard des priorités nationales et reflétés dans le Cadre des Résultats et de Ressources (CRS), le Programme vise à renforcer la coopération entre le PNUD et le Gouvernement en ce qui concerne : (i) la réduction de la pauvreté humaine liée à la préservation de l'environnement (promotion des moyens d'existence durables) et (ii) le renforcement de la gouvernance. Ces deux composantes du Programme sont respectivement articulées aux effets 1 et 3 de l'UNDAF.

A. Composante n°1 du Programme du Pays : Réduction de la pauvreté humaine et développement durable :

24. le Programme vise deux effets : le renforcement des capacités des pauvres et le renforcement des capacités nationales et locales de gestion durable de l'environnement. Spécifiquement, le Programme mettra l'accent sur le renforcement des capacités pour contribuer : (i) au pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à travers le suivi participatif aux niveaux national et décentralisé de la pauvreté, des conditions de vie et du développement humain : Observatoire national rendu opérationnel pour améliorer le dialogue sur les politiques publiques ; (ii) au développement d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté en promouvant le volontariat local et en renforçant les opportunités d'emplois décents notamment en coopération avec le BIT : Potentiel des MPE et micro projets accru d'au moins 100 unités par an ; Mécanismes alternatifs de financement établis dans les zones de concentration - Fonds de Développement Local (en partenariat avec le Luxembourg), Mutuelles, Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat en milieu scolaire ; (iii) à la lutte contre le VIH/SIDA à travers, l'amélioration des conditions de vie des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH) et le renforcement des capacités des élus locaux des agents sanitaires et des populations : Fonds d'Appui aux PVVIH ; (iv) au développement d'initiatives communautaires de développement durable : préservation de la biodiversité, lutte contre la désertification, micro-projets de promotion des moyens d'existence durables, accès aux services énergétiques grâce à la mise en place de plateformes multifonctionnelles.

B. Composante n°2 du Programme du Pays : Renforcement de la gouvernance

25. Le Programme vise deux effets : le renforcement des capacités nationales et locales de pilotage des cadres stratégiques de référence et le renforcement des capacités des collectivités locales à piloter le développement local et anticiper les crises. Spécifiquement, le Programme mettra l'accent sur (i) l'appui au pilotage stratégique : actualisation du PNBG et mobilisation des ressources ; suivi des cadres de référence - DSRP, OMD ; (ii) le renforcement de la gouvernance locale : planification locale effectuée selon une approche droits humains et équité de genre par toutes les collectivités locales ; capacités de programmation, de

coordination, de suivi et d'évaluation des collectivités locales renforcées ; cadre institutionnel et mécanismes opérationnels de mise en œuvre de la politique de décentralisation ; (iii) le renforcement des capacités pour une gestion rationnelle et efficace des finances publiques et de l'aide au développement : efficacité des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et E-Gouvernance améliorée ; gestion de l'Aide Publique au Développement (APD) mieux coordonnée ; (iv) l'amélioration de l'efficacité du Parlement et de l'Administration Publique : Cadre organisationnel de l'Administration publique rationalisé ; Assistanat parlementaire rendu fonctionnel ; Commission nationale de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion rendue opérationnelle ; (v) le renforcement des capacités permettant l'application effective des principes d'équité de genre : Cadres de résultats stratégiques des programmes et projets mis à jour selon l'approche genre ; Programmation et budgétisation au niveau des institutions publiques effectuées selon l'approche droits humains et genre ; (vi) le renforcement des capacités nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises et catastrophes naturelles : Programme de lutte anti-mines en Casamance élaboré et mis en œuvre.

Enfin, et au titre des autres appuis, le Programme apportera également un appui au renforcement (i) de l'initiative TOKTEN et (ii) des capacités nationales de coordination et de suivi de la coopération avec les partenaires au développement.

3.2. Partenariat :

26. Dans la voie de l'atteinte des effets recherchés, la mise en œuvre du Programme sera basée sur le renforcement du partenariat avec les services gouvernementaux, la société civile, les agences du SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les entreprises privées de production et de services. Au niveau opérationnel, les «Clusters» de suivi du Cadre des Résultats seront élargis aux autres partenaires dans les zones de concentration en vue d'une meilleure synergie/complémentarité des actions. Le partenariat établi avec le Luxembourg sur l'axe Matam/St-Louis/Louga sera renforcé (FDL ; insertion des diplômés ; infrastructures sanitaires ; gouvernance locale). Un effort important de mobilisation des ressources sera déployé pour la promotion des moyens d'existence durables (Fonds Mondial de L'Environnement (FEM), Fonds des Nations Unies pour l'Equipement (FENU), Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Islamique de Développement (BID). La collaboration entre les agences du SNU, le Gouvernement et les collectivités locales de la région de Tambacounda a permis d'aboutir à une programmation commune du SNU. Ainsi, le Programme d'Action Concertée-PAC- de l'UNDAF Tamba devra être appuyé et mis en œuvre. L'appui des agences du SNU à la recherche de la paix, de la sécurité et de la promotion du développement économique et social dans la région naturelle de la Casamance permettra de consolider les actions humanitaires, le cadre de concertation entre les partenaires au développement dans la mise en œuvre du PRAESC.

IV. GESTION, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

4.1 Modalités de Gestion du Programme

27. La gestion du programme sera axée sur les résultats. Pour contribuer à l'atteinte des effets, la mise en œuvre du Programme sera fondée sur l'**approche programme**. Cette approche est facilitée par l'existence des Cadres de référence (DSRP, UNDAF, OMD, NEPAD, PNDL) et la mise en place d'une stratégie nationale de renforcement des capacités de suivi-évaluation. **La modalité d'exécution du programme sera essentiellement l'exécution nationale** mais elle accordera une place importante à la collaboration avec les agences du SNU. Aussi, l'expérience accumulée par le Gouvernement et le PNUD, notamment dans l'exécution nationale, servira dans la mise en place et l'opérationnalisation de la cellule d'appui aux projets du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Le recours au volontariat (PVNU) sera également renforcé.

4.2 Mobilisation et allocation des ressources

28. Le PNUD fera recours à ses ressources de base et à la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires au développement et auprès du secteur privé. Un accent particulier sera accordé à l'appui à l'organisation de la table ronde sur le financement du Programme National de Bonne Gouvernance. En raison de l'importance des fonds PPTTE et de l'amélioration des finances publiques, le PNUD appuiera le Gouvernement pour une allocation de ressources additionnelles pour la lutte contre la pauvreté et ceci en impulsant un partenariat plus fort SNU/Gouvernement. Par ailleurs, le recours à la contrepartie financière et au cofinancement avec le Gouvernement sera encouragé. En outre, le PNUD veillera à promouvoir avec les autres agences du SNU, l'accès du Gouvernement aux paquets de services intégrés et aux initiatives à impact rapide en faveur des OMD.

4.3 Modalités de suivi et d'évaluation du Programme

29. Les mécanismes nationaux de suivi-évaluation du DSRP et de l'UNDAF constituent le cadre de référence pour le suivi et l'évaluation des Programmes du PNUD et des Agences du SNU conformément aux lignes directrices relatives à l'alignement et à l'harmonisation de l'APD que le Gouvernement a adoptées en 2006. Dans ce contexte, et dans l'esprit de la réforme de l'ONU, le suivi-évaluation du présent Programme se fera en même temps que celui de l'UNDAF à travers : (i) **une Revue annuelle** permettant notamment d'examiner les progrès vers l'atteinte des produits visés ; (ii) **une Evaluation externe à mi parcours** en 2009 ; ce qui permettra d'apprécier les résultats et de réorienter éventuellement le Programme. De façon ad hoc, au niveau opérationnel, les mécanismes déjà existants seront renforcés : (iii) **le Comité technique PNUD/MEF** qui se réunira une fois par trimestre ; (iv) **les Clusters** de suivi du Cadre des Résultats qui seront élargis aux agences SNU et aux partenaires dans les zones de concentration. Le transfert de l'animation de ces Clusters à la partie nationale favorisera pour le Gouvernement la mise en synergie et la coordination des différentes interventions.

CADRE DES RESULTATS ET DE RESSOURCES

Objectifs du Millénaire pour le Développement ciblés : OMD 1,3,6 et 7		Axe Stratégique de Coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable	
COMPOSANTES	Priorités Nationales : - Création de richesse ; Doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et bien répartie - Développement agrosylvopastoral et sécurité alimentaire ; lutte contre la malnutrition - Sauvegarde de l'environnement, lutte contre la désertification, maintien de la biodiversité, modes de production et de consommation durables	Ressources Indicatives x 1000 \$ EU.	
		Indicateurs de produits/cibles	Partenariat
<p>Effets escomptés du programme de pays et leurs indicateurs</p> <p>Effet recherché n°1:</p> <p>Capacités accrues des pauvres pour améliorer leurs conditions de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté. - Capacités d'auto-financement des groupes vulnérables pour le développement des AGR. <p>Ligne de base</p> <p>Proportion de pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 57,1%. Insuffisance de structures de financement propres aux populations</p>	<p>Produits escomptés du programme de pays</p> <p>Produit n° 1 : Observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain rendu opérationnel. Produit n° 2 : Potentiel des MPE et micro projets accru d'au moins 100 unités par an.</p> <p>Produit n° 3 : Mécanismes alternatifs de financement établis dans les zones de concentration : FDL, Fonds d'appui en milieu scolaire, Mutuelles</p> <p>Produit n° 4 : Fonds d'appui aux PVV/H fonctionnel et renforcé.</p> <p>Ligne de base</p> <ul style="list-style-type: none"> - Standardisation des bases de données et la formulation du projet de mise en place de l'observatoire - Une centaine de MPE/Micro projets - Une quinzaine de structures de financement au profit des populations. 	<p>Base de données. Tableaux de bord. Rapports édités au niveau national et décentralisés</p> <p>Descriptif des MPE/micro projets, Montant des fonds alloués, PV des comités de sélection Documents statutaires instituant les mécanismes et/ou les Fonds</p> <p>Cibles :</p> <p>Profil de pauvreté édité tous les 2 ans à partir de 2007. Base de données sur les conditions de vie et de développement humain mise en place au niveau décentralisé. Structures de financement mises en place dans les zones d'intervention en 2009. Fonds d'appui opérationnel en 2007 dans les zones d'intervention.</p>	<p>Le partenariat amorcé durant le CCP 2002-2006 en ce qui concerne la promotion des moyens d'existence durables sera renforcé notamment avec le Grand Duché de Luxembourg, le FEM, le FENU, le PVNU, les ICS, EXIMCOR et la Banque Régionale de Solidarité.</p> <p>La mise en synergie des actions des agences du SNU sera développée suite au lancement du Programme d'Action Concerté de l'exercice UNDAF - Tamba.</p> <p>L'essentiel des actions sont mises en œuvre grâce à un fort partenariat avec notamment le FEM et le Grand Duché de Luxembourg.</p>
<p>Composante du Programme du Pays n°1:</p> <p>Réduction de la pauvreté humaine et développement durable</p>			<p>A) Ressources de base : Trac 1.1.1 = 5,600</p> <p>B) Autres ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage de coûts avec le Gouvernement = 4,050 - Partage des coûts tierce Partie/Fonds de dépôt/ Autres Fonds : 16,975 <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Duché du Luxembourg = 1,200 - Industries Chimiques du Sénégal = 1,000 - FEM/Petites Subventions = 2,000 - FEM/Macro = 10,925 - VNU = 520 - EXIMCOR = 1,200 - UN-HABITAT = 130 <p>Total A +B = 26,625</p>

GOUVERNEMENT DU SENEGAL

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD)**

**COMITE LOCAL D'EXAMEN DU DOCUMENT DE PROGRAMME PAYS POUR
LA PERIODE 2007-2011**

Dakar, hôtel Savana, 9 mai 2005